



Yaoundé, le

NOTE DE SERVICE N° **120.00001** / DU **15 JAN 2019**

Fixant les critères de sélection des jeunes dans le cadre de la tenue de la 3^{ème} session du parlement de la jeunesse.

Le Programme National Harmonisé (PNH) conçu dans le cadre de la préparation de la célébration de la 53^{ème} édition de la fête de la jeunesse, prévoit la troisième session du parlement de la jeunesse sous le thème : « *Développements de l'entrepreneuriat et des opportunités d'emploi jeunes* ».

A cet effet, une sélection des jeunes camerounais des deux sexes doit être effectuée dans les 58 départements conformément à la répartition territoriale des 180 députés de la nation à l'Assemblée Nationale. Les conditions à remplir sont les suivantes :

De manière générale, les critères de sélection ci-après sont considérés :

- Être de nationalité camerounaise ;
- Avoir entre 20 et 35 ans ;
- Être originaire de la localité représentée ;
- Résider dans le département représenté ;
- Jouir de ses droits civiques et moraux ;
- Savoir lire et écrire le Français et/ou l'Anglais ;
- Appartenir à un mouvement associatif ou une structure scolaire, universitaire ou extrascolaire ou être jeune travailleur d'une structure reconnue.

Pour l'édition 2019, la priorité ira vers :

- Les jeunes promoteurs de Success stories (Start up réussies);
- Les jeunes Promoteurs des juniors entreprises incubés dans les projets/ Programmes gouvernementaux;
- Les jeunes en incubation dans les CMPJ et les établissements Secondaires ou Supérieurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

La sélection est faite par le comité mis sur pied à cet effet présidé par l'autorité administrative ou son représentant.

J'attache du prix au respect scrupuleux des directives contenues dans la présente note de service.



Moumouma Foutou